

« J'alerte l'Arcep » est ouvert aux professionnels de la presse

mer 04/11/2020 - 15:24



Dorénavant en charge de la régulation du secteur de la distribution groupée de la presse, l'Arcep a annoncé l'ouverture aux professionnels de la presse de sa plateforme « J'alerte l'Arcep ». Une mesure que Sébastien Soriano, le président de l'Arcep, avait déjà évoquée dans nos colonnes (voir numéro 454 d'Union Presse daté octobre 2020) et qu'il souhaite démocratiser au maximum.

Concrètement, cet outil permet à tout utilisateur - marchands de presse, éditeurs, et même particuliers - de faire part à l'Arcep d'éventuels dysfonctionnements rencontrés dans sa relation avec les distributeurs de presse. « *Cela peut concerner par exemple les caractéristiques de l'offre de presse à mettre en vente, l'acheminement logistique des fournis et des invendus ou encore le système d'information* », précise l'Autorité.

« *Avec ces signalements, nous pourrions mettre de l'ordre en temps quasi réel par rapport à une certaine maltraitance des marchands sur le terrain. On ne peut pas garantir que nous réglerons la totalité des problèmes, mais nous gagnerons en fluidité pour agir vite et bien. Il s'agit de mettre en capacité le régulateur de devenir un bras armé pour faire respecter les règles dans le secteur. J'en appelle à la mobilisation des marchands de presse pour se saisir de cet outil* », déclarait notamment Sébastien Soriano dans nos colonnes.

Selon les chiffres de l'Arcep, en février 2020, ce sont près de 24 000 alertes dont 20 000 directement sur la plateforme qui ont été reçues par l'Autorité, pour la seule année 2019. Grâce à ces signalements, l'instance de régulation peut décider d'activer les différents leviers à sa disposition : dialogue avec l'opérateur en question ; rappel à l'ordre ; ou encore procédure d'instruction.

•